

[Handicap & violences, on dit stop !]

Ce mois-ci nous vous présentons un « le saviez-vous » un peu particulier. Nous voulons mettre en avant un sujet trop souvent laissé dans l'ombre, un sujet tabou : le handicap et les violences, notamment les violences sexuelles. Il est important d'en parler car en France un enfant en situation de handicap est jusqu'à 5 fois plus victime de violences sexuelles qu'un enfant « valide » et les femmes en situation de handicap sont au moins deux à trois fois plus susceptibles que les femmes « valides » de subir des violences, notamment par la famille, les partenaires intimes, les soignants et les personnels d'établissements spécialisés. Des chiffres glaçants qui font écho à l'actualité récente. À Paris, un chauffeur de car est soupçonné d'avoir violé et agressé 3 adolescentes et une majeure en situation de handicap. On pense également à cette affaire de viol dans un IME parisien où un adolescent polyhandicapé et non-verbal a dénoncé un éducateur dont il aurait été victime. Dix enfants de cet établissement victimes présumées d'agressions sexuelles ou de viols par ce même individu ont été recensés

par la brigade des mineurs. Trop souvent mis sous silence ou dans l'ombre, nous avons décidé de parler ouvertement du sujet avec Marie Rabatel, présidente et cofondatrice de l'Association francophone de Femmes Autistes (AFFA). Engagée, elle se bat chaque jour avec l'ONU, l'Unesco, le Sénat, l'Assemblée Nationale, avec plusieurs ministères et au sein de la Ciivise pour éveiller les consciences, faire durcir les lois et protéger les personnes en situation de handicap. Nous l'avons rencontré.

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis contributrice aux politiques publiques. J'interviens dans différents lieux pour apporter mon expertise (l'ONU, l'Unesco, le Sénat, l'Assemblée Nationale). Je travaille avec plusieurs ministères (Égalité Femme Homme, Enfance, Handicap et Sport). Je suis membre experte au comité interministériel du handicap et membre de la Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants). Je suis la présidente et cofondatrice de l'Association francophone de Femmes Autistes. J'ai été sportive de haut niveau. Je suis une survivante de viol. J'ai été éducatrice dans un établissement médico-social et moi-même résidente de ce type d'institutions. Récemment, Paris 2024 a décidé de me confier la flamme en étant porteuse de la Flamme Paralympique des jeux Olympiques et paralympiques de Paris.

Pourquoi avez-vous créé l'Association Francophone des Femmes Autistes (AFFA) ?

On s'est aperçu que dans le monde de l'autisme, il y avait de la discrimination vis-à-vis des femmes. Personne ne prenait en compte la spécificité d'être une femme autiste c'est-à-dire par exemple les règles, la maternité, la question de la stérilisation, les violences, le diagnostic des femmes. En créant l'association, on a très vite vu que beaucoup de femmes autistes étaient victimes de violences notamment conjugales et sexuelles. Au fil du temps, on s'est rendu compte que cela touchait les femmes avec tous types de handicaps même si les femmes autistes sont très touchées par les violences. Dans notre association, nous sommes dans une dimension inclusive. Tous les partenariats sont faits avec également un champ hors handicap car si on sait faire pour les plus fragiles on peut le faire pour tous. En matière de violence, on prend en compte toutes les particularités de l'exploitation des situations de vulnérabilités d'un individu, on répond à toutes les situations. Même une femme sans handicap peut se retrouver vulnérable. Par exemple, si on est hospitalisé même sans handicap on est vulnérable et le handicap peut aussi survenir au cours de la vie. Pour faire prendre conscience, c'est facile de prendre exemple d'une personne en situation de handicap pour élargir ensuite la problématique et rendre cela concret.

Quelles sont les actions de l'AFFA ?

L'objectif est de sensibiliser les acteurs publics sur l'autisme, sur le sujet des violences sexistes et sexuelles sur les femmes en situation de handicap, la lutte contre la pédocriminalité sur les enfants en situation de handicap. On fait des partenariats avec des associations pour créer des outils de sensibilisation.

Par exemple, un module de formation. On participe à des colloques, à des conférences. C'est compliqué car il y a une omerta et un déni dans la communauté du handicap. **J'aime dire que je suis une jardinière qui sème des graines. L'association est là pour semer des graines et les faire germer notamment chez les professionnels pour reconnaître leur déni, comment faire pour prévenir et repérer les violences et accompagner les victimes.** On a créé des partenariats avec des associations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou pour les droits de l'enfance. Je travaille aussi avec les MDPH pour sensibiliser les acteurs du handicap sur les situations favorisant les violences (que ce soit en institution ou à domicile). L'association est destinée à toutes les femmes en situation de handicap, même si le but de départ était de donner de la visibilité aux femmes autistes. L'autisme chez les femmes est moins bien diagnostiqué.

Quels sont les numéros à connaître ?

Le 119 (Allô enfance en danger) est accessible aussi en tchat. **Le 114** est accessible pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques. **Le 3977** (contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées) est également en accessibilité. Désormais **le 3919** est accessible à tous depuis le Grenelle des violences conjugales et le confinement. **Sur le site de l'AFFA**, il y a un chat en lien avec l'association « En avant toutes ». Les personnes qui répondent sont formées à l'écoute par écrit.

Quels sont les chiffres connus sur les violences subies par les femmes autistes ?

Une étude scientifique de 2022 publiée dans un journal officiel montre qu'en France **88 % des femmes autistes ont subi des agressions sexuelles ou des viols (dont 51 % des viols).**

Voir les chiffres sur frontiersin.org

Cela montre qu'il y a un déni dans la définition de viol. Quand on pose la question à ces femmes « Avez-vous subi une pénétration sous contrainte ? », elles répondent oui mais lorsqu'on demande « avez-vous été victime de viol ? », elles répondent que non. Au niveau de l'âge, 47 % ont subi avant 14 ans et 31 % avant l'âge de 9 ans. Au Canada, on constate des données similaires. Les institutions ne réalisent pas toujours la gravité des faits et ne mettent pas toujours cette étude dans les rapports.

Toutes les données sur les violences sur les personnes en situation de handicap sont faussées car parfois les outils ne sont pas accessibles (par exemple pour les sourds et malentendants le numéro de téléphone pour témoigner). Les réunions publiques ne sont pas toujours adaptées car il n'y a pas de traducteurs LSF. Beaucoup de personnes handicapées vivent en huis clos en institution et ces personnes-là ne sont pas interrogées alors que le huis-clos favorise la vulnérabilité.

Dans le rapport de la Ciivise par exemple, sur 30 000 témoignages, il n'y a que 153 témoignages d'adultes, victimes de viol lorsqu'ils étaient mineurs en situation de handicap pendant les faits, alors que cette population est 5 fois plus victime que la moyenne.

Voir les chiffres sur [BMC](https://www.bmc.com)

Quelles sont les caractéristiques de ces violences faites aux personnes en situation de handicap ?

L'auteur des violences est toujours un individu dont la victime a confiance : la famille, le conjoint, les amis, un voisin, professionnel de santé, éducateur... Quand la victime vit en institution, cela peut être des violences d'un résident sur un autre résident.

L'ONU alerte depuis 2017 que quel que soit le type de structure, cela génère de la violence. Ce sont des lieux ségrégués.

Les personnes résidentes n'ont pas le droit de sortir. Parfois, les parents n'ont pas le droit de rentrer dans les chambres. **Quand on est né avec un handicap, on nous apprend à être « un soldat de soumission » aux adultes ou aux soignants du fait de notre dépendance pour faire les choses.** Notre corps n'est plus à nous car notre corps est toujours en contact avec des professionnels et des soignants. De plus, cela est majoré lorsque la personne est en institution puisque les professionnels éducatifs changent régulièrement. Par exemple, pour la toilette, l'enfant ou l'adulte peut se retrouver face à 4 ou 5 éducateurs différents dans une semaine. Il est donc bien difficile que la personne intègre que son corps est à lui et non au fonctionnement du planning institutionnel. Un enfant qui rentre en institution ne retourne pas souvent en milieu ordinaire. Parfois on ne se rend même pas compte qu'on est face à agresseur même à l'âge adulte.

On parle peu des enfants non oralisants. Selon les études, les pédocriminels s'attaquent à des nourrissons car ces prédateurs ont pu préciser que ces enfants ne parlent pas et il y a aucun risque qu'ils répètent ce qu'ils ont subi. En France comme dans le monde, il y a des enfants handicapés qui ont besoin d'outils de communication pour s'exprimer.



© Marie Rabatel

Ne pas donner des outils de communication adaptée comme la CAA aux personnes non-oralisantes est un non-respect des droits humains. C'est bâillonner la parole de l'enfant et cela en fait la proie idéale des pédocriminels.

Sur le sujet de la stérilisation forcée des femmes en situation de handicap, il y a eu une enquête européenne dans plusieurs pays. En France, on pense être bons élèves car il y a une loi qui interdit la stérilisation forcée d'un individu. Pourtant, **une autre loi** (Article L2123-2 Modifié par Ordonnance n° 2020-232 du 11 mars 2020 - art. 20) **autorise en**

France la stérilisation d'une femme majeure avec déficience intellectuelle sous la demande d'un tuteur ou des parents lorsqu'il existe une contre-indication médicale absolue aux méthodes de contraception avérée ou une impossibilité avérée de les mettre en œuvre efficacement. Pourtant, en France, une femme n'est pas obligée d'être sous contraception. Pourquoi le serait-il pour une femme handicapée ? Pour rappel, une femme handicapée est avant tout une femme et doit bénéficier des mêmes droits que toutes les femmes.

Toutes ces problématiques touchent à la notion de consentement ?

Très souvent quand on est en situation de handicap, la notion de consentement peut être biaisée, on pourrait appeler ça « la fabrique de consentement ».

Enfant, on est dans un apprentissage à la soumission au lieu d'être dans un apprentissage au pouvoir décisionnel. Quand nous sommes handicapés, les autres décident à notre place, pensent à notre place, font à notre place ; au lieu d'être dans un accompagnement, un soutien pour nous laisser sujet et acteur de nos choix, de nos actions.

L'apprentissage à la notion de consentement doit se faire dès le plus jeune âge et ce dans tous les actes de la vie quotidienne (choix du verre rouge ou du verre bleu, choix de ses sous-vêtements, etc.) pour apprendre, entre autres, qu'un non pour l'autre est un oui pour soi.

À défaut, l'enfant aura tous les risques de se construire sur le modèle d'être un objet de soin ou de soumission à l'autre.

Si vous avez besoin d'accompagnement, besoin de parler, de vous confier,

l'association AFFA : francophone de Femmes

Autistes sera prête à vous accueillir et à vous écouter.

En savoir plus

La méconnaissance et la capacité de résistance chez les enfants ayant une déficience intellectuelle - Violences sexuelles.

« Plus de 90 % des enfants ont démontré de faibles compétences en matière de reporting. Bien que les enfants aient fait preuve de bonnes connaissances dans la distinction entre les demandes d'attouchements appropriées et inappropriées, la plupart des enfants ont déclaré qu'ils ne divulgueraient cet incident à personne. »

Voir les chiffres sur sciencedirect.com

Violences sexuelles et enfants autistes

Les agressions sexuelles chez les enfants autistes (étude de Meredyth Goldberg Edelson, paru dans Disability Studies Quarterly (2010).

Voir l'étude / Traduction

Études de l'ONU sur les femmes en situation de handicap (inégalités et violences)

Voir les chiffres sur unwomen.org

« Les femmes en situation de handicap sont au moins **deux à trois fois** plus susceptibles que les autres femmes de subir des violences, notamment par la famille, les partenaires intimes, les soignants et les établissements institutionnels. »

« Comparativement aux hommes non handicapés, les femmes en situation de handicap sont **trois fois plus susceptibles d'être analphabètes.** »

« Comparativement aux hommes non handicapés, les femmes en situation de handicap sont **deux fois moins susceptibles d'avoir un emploi.** »

« Comparativement aux hommes non handicapés, les femmes en situation de handicap **sont trois fois plus susceptibles d'avoir des besoins non satisfaits en matière de soins de santé.** »

Écrit par Agathe Coutelle & Rose Détré.

Stigmatisation
Violences
Isolement
Infantilisation
Harcèlement
STOP !

